



INFO PRESSE

Date : 23/10/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Piscine, patinoire, transports, déchets : Grand Chambéry applique les mesures sanitaires départementales

Suite au passage du département de la Savoie en zone d'alerte maximale de circulation du coronavirus Covid-19, de nouvelles mesures ont été annoncées sur le territoire, applicables par arrêté préfectoral à partir de vendredi 23 octobre minuit, et pour une durée de 6 semaines minimum.

Ces mesures impactant ses équipements sportifs dès demain, Grand Chambéry prend les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre. Le fonctionnement pourra être adapté à publication de l'arrêté.

Equipements sportifs d'agglomération couverts :

- La piscine aqualudique du stade reste en fonctionnement, mais ne sera accessible, dès ce samedi 24 octobre, qu'aux activités des publics scolaires, périscolaires, ou de mineurs dont la pratique est encadrée, étudiants en STAPS, sportifs professionnels et de haut niveau, formations continues ou professionnelles, et activités liées aux diplômes et examens.

L'accès à la piscine ne sera pas possible en dehors de ces activités. Les séances bébés nageurs, les cours Aqua'form et les cours de natation adultes sont suspendus.

- La patinoire est soumise aux mêmes restrictions et ne pourra donc accueillir, dès ce samedi 24 octobre, que les activités des publics scolaires, périscolaires ou de mineurs dont la pratique est encadrée, les étudiants en STAPS, sportifs professionnels et de haut niveau, personnes en formation continue ou professionnelle, et les activités liées aux diplômes et examens.

En dehors de ces activités, l'accès ne sera pas possible pour le grand public. Les soirées et événements prévus sur cette période sont annulés.

Dans tous les cas, ces activités devront s'inscrire dans la période hors couvre-feu, soit entre 6h et 21h.

Ramassage des déchets et déchetteries

Le service est organisé selon les procédures sanitaires en vigueur, la continuité est assurée, sans modification à ce stade.

Services de transports

Le service est organisé selon les procédures sanitaires en vigueur, la continuité est assurée sans modification à ce stade. Le réseau Synchro bus maintient ses horaires et dessertes habituels.

Les usagers circulant pendant la période du couvre-feu, entre 21h et 6h du matin, doivent être munis des attestations nécessaires justifiant leur déplacement.